

19 jan 2017 -13:12

Un nouveau plan d'intervention médicale suite aux attentats terroristes

BRUXELLES, 19/01/17 – Aujourd'hui, le SPF Santé publique a présenté le nouveau plan d'intervention médicale adapté suite aux attentats terroristes, lors d'un symposium de l'Organisation mondiale de la Santé.

Plan d'intervention médicale

Le plan d'intervention médicale (PIM) organise les secours médicaux lors des catastrophes et des incidents comptant un grand nombre de victimes. En 2009, le plan d'intervention médicale a été élaboré pour permettre la prise en charge d'une situation d'urgence collective à un moment donné et à un endroit précis, comme par exemple un grave accident de train ou une collision en chaîne avec beaucoup de victimes.

Le plan reprend les seuils d'alerte pour annoncer un PIM, ainsi que les modalités concernant le personnel médical et le matériel devant être envoyé sur place, le renforcement ou l'allègement de l'aide médicale, la structure hiérarchique et la communication entre les intervenants.

Après les attentats de Paris du 13 novembre 2015, il est rapidement apparu que le plan belge d'intervention médicale n'était pas assez adapté à la complexité d'un attentat terroriste. Les attentats terroristes cherchent à déstabiliser les systèmes médicaux en provoquant des incidents à différents endroits dans un court laps de temps, parfois dans une zone géographique limitée, comme une ville, afin de submerger les dispositifs médicaux locaux.

Suite à ce constat, un groupe de travail constitué d'experts a défini les grandes lignes d'un plan d'intervention médicale adapté, qui tient compte de la possibilité d'incidents importants en plusieurs endroits différents mais pouvant se dérouler dans une zone géographique limitée. Ce plan a été baptisé « Maxi PIM ». Les chefs de service de la chaîne de l'aide médicale urgente ont discuté de ce plan d'intervention médicale adapté lors d'un workshop, en mars 2016.

Lorsque quelques semaines plus tard, le 22 mars 2016, l'aéroport de Zaventem et la station de métro Maelbeek à Bruxelles ont été frappés par un double attentat, les connaissances et les acquis rassemblés dans le Maxi PIM ont été mis en pratique avec succès lors de la prise en charge de cette catastrophe. Cela a d'ailleurs été confirmé par la commission d'enquête parlementaire qui a soumis les secours à un audit approfondi.

Les attentats de Zaventem et de Maelbeek ont également livré de nouveaux éléments qui ont été directement inclus dans le plan. Les recommandations de la commission d'enquête parlementaire ont également été incluses dans le nouveau Maxi PIM.

Les principales modifications sont:

- une meilleure définition des concepts et des actions à entreprendre ;
- une extension des seuils d'alerte pour augmenter l'aide médicale lors d'incidents majeurs, et cela en 2 temps : un PIM "étendu" et un PIM "maxi" ;
- un lien resserré entre le plan d'intervention médicale (PIM) et le plan d'intervention psychosociale (PIPS) ;
- une attention accordée à la relève du personnel lors d'une mobilisation de longue durée et à l'aide psychosociale aux intervenants après leur mobilisation lors d'un incident ;
- une définition plus précise de la structure hiérarchique et de la communication entre les intervenants de la chaîne médicale.

Concertation européenne

Du 17 au 19 janvier 2017, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a organisé un symposium à Bruxelles sur l'aide médicale et psychosociale en cas de terrorisme. L'OMS et les représentants de plusieurs pays européens ont échangé des informations et leurs expériences sur la prise en charge d'incidents de ce genre. L'expertise, les compléments et les points d'amélioration fournis par les experts internationaux ont été intégrés dans le plan belge d'intervention médicale afin d'inclure aussi les leçons tirées à l'étranger. La ministre de la Santé publique Maggie De Block a présenté le nouveau plan d'intervention médicale lors du dernier jour du symposium.

Dans son discours à Bruxelles, la représentante de l'OMS a félicité la ministre belge de la Santé pour le Maxi PIM, qui peut être considéré comme un bon exemple et une bonne pratique au niveau mondial.

Plus d'informations :

Vinciane Charlier (porte-parole), SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement,
GSM : 0475/93 92 71.

Els Cleemput, porte-parole de la Ministre de la Santé publique Maggie De Block, GSM : 0475/29 28 77.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe &
Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be